

Réunion du 20/10/2001

Cette réunion, a eu lieu à Tours. Elle réunissait une vingtaine de faluchards d'un peu partout en France qu'ils soient Grand Maîtres ou Grand Chambellan en exercice, simples faluchards ou anciens. Dans une ambiance conviviale et détendue, nous avons parlé du code et de la faluche en générale. Pour l'essentiel, nous avons pris l'actuel code (publié par ID entre autre sur affinitiz et sur le site de la faluche) et article par article nous avons essayé de traiter les problèmes qui pouvaient se poser. En considérant bien que cette assemblée n'avait une valeur qu'exclusivement représentative et consultative, voici les résultats qui seront proposés aux votes de la réunion des GM lors du 114.

Réunion du 01/06/2002

Cette réunion, a eu lieu à Dijon. Elle réunissait aussi à peu près une vingtaine de faluchards d'un peu partout, des villes non représentées à la première l'étaient cette fois ci.

Nous avons donc repris le travail effectué à Dijon, et apporté quelques réflexions supplémentaires.

Article 1

Les discussions ont porté sur le statut étudiant. Acceptation du terme étudiant au sens le plus large, c'est à dire toutes personnes suivant des études post-bac. Cela, comprends donc toutes les personnes suivant des études par correspondance (CNED) ou en cours du soir (CNAM). Il est à noter que cela devient un sujet sensible si la personne en question prends des « responsabilités » faluchardes (GM ou GC), cela est donc a évité.

Article 2

Nous avons revu la phrase qui avait été ajouté à la réunion de tours, c'est à dire « Elle est apolitique et areligieuse ». Cette phrase n'étant pas assez explicative et pouvant prêter à confusion, on lui a préféré celle ci : « Elle ne se réclame d'aucune appartenance politique ou religieuse »

Article 3

« A ce titre un grand maître (peu importe lequel) peut décider de faire enlever un insigne qu'il juge non représentatif de l'étudiant ». Dans cet article, il est proposé de remplacer « n'importe lequel » par « le Grand Maître ». Effectivement, seul le GM de la personne concernée peut réellement connaître cette personne et savoir ce qui est représentatif ou non. De plus dans le cas d'insignes allant de façon flagrante à l'encontre de la lettre ou de l'esprit du code (type politique ou religieux), il semble toujours préférable de s'adresser au GM de la personne qui se chargera de « faire le ménage ».

La discussion sur cet article s'est naturellement tournée vers les problèmes de « territorialité » du GM. Effectivement, à l'heure du portable et d'Internet, il semble souhaitable que la communication entre les GM s'accroisse et que chacun évite d'agir sur un faluchard ne dépendant pas de lui, que se soit pour faire enlever un insigne inopportun ou pour décerner quelque chose.

Une dernière réflexion nous a fait ajouter à la fin de cet article en plus du terme « représentatif de l'étudiant », la suite suivant « et/ou de la faluche », ceci pour que ce soit plus explicite au nouveau faluchard.

Article 6

Couleurs des prépas

Jusqu'à maintenant, le code indiquait ; « *Prépas (Taupes, Khâgne, ...) Satin marron* ». pourtant, les prépas médicale et paramédicales se développent et la gestion de leur circulaire tourne souvent à la bidouille et à la cuisine interne. Il semble donc nécessaire de considérer le marron comme la couleur de TOUTES les prépas. Nous proposons donc d'inscrire au code :

prépas médicales et Paramédicales : velours marron

autres prépas : satin marron

Couleurs du sport

Le vert foncé adopté il y a quelques années ne pose aucun problème. Par contre selon les villes, les facs de sport sont nommées STAPS, UFRAPS, UFR STAPS, ... De plus certaines filière non universitaires sportives telles que le CREPS existent et peuvent être concernées. Une dénomination générale devrait donc être utilisée, par exemple : « filières sportives ».

Cycles courts

IUT et BTS sont définis dans le code comme étant en satin blanc ou à la couleur de la discipline principale et avec les insignes de la matière ou IUT. Il est important de considérer que le premier but du circulaire est d'être lisible et compréhensible par tous y compris et surtout dans les autres villes et les autres filières. Ainsi, un IUT bio qui portera un ruban en satin violet avec les lettres « IUT » ou « IUT BIO » est lisible. Par contre si l porte une palme sciences il ressemble à un étudiant de DEUG. De même un GEA pourrait porter du satin vert clair, un tech de Co du rouge et vert et ainsi de suite ... il est important d'être lisible !!! Qui penserait qu'un ruban blanc avec une balance droit représente un BTS Immobilier !!???

En conclusion comme le dit le code (« *dispositions assez larges pour permettre toutes fantaisies, assez strictes pour réaliser l'uniformité* », il est nécessaire de pouvoir être lu et compris de tous. Un IUT ou plusieurs filières sont faluchées avec un seul GM doit par exemple adopter le ruban blanc avec un insigne différent pour chacun.

Si certains, dans certaines villes souhaitent garder une autre couleur, soi disant par tradition, alors que l'on peut rappeler que la couleur officielle des cycles courts était le bleu clair, tant pis. Il est simplement dommage que l'on oublie l'uniformité compréhensible pour la spécificité.

A la réunion de Dijon, deux ajouts on était proposé. Il s'agit de IUP au même titre que BTS et IUT.

Et aussi une nouvelle filière Ostéopathie (Velours Bleu), cette dernière venant d'être reconnue comme filière a part entière (De plus nous voyont apparaître de plus en plus de faluchard en ostéo).

Article 7

Appellation des bacs

Les Bacs ont changé. Les « vieilles » filières peuvent encore être rencontrées et doivent donc être maintenues au code. Pourtant, certaines d'entre elles étaient peu connues quand elles existaient et donc incompréhensibles maintenant. Nous proposons donc d'inscrire :

Bac C ou S spé math ou physique : \mathcal{E}

Bac D ou S spé bio : $\varphi\mathcal{E}$

Bac E ou S option techno : E

Bac A ou L : φ

Bac G ou ES : β

Autres Bacs : lettres initiales de leur signification

Bac international : « i » minuscule après bac principal

N.B. Pour les capacitaires, l'emblème du baccalauréat sera remplacé par la lettre "C" majuscule

Filières universitaires scientifiques

Le caducée de base est la palme de chêne de laurier croisés. L'ajout de lettres (A, B, ...) est une disposition souvent adoptée dans certaines villes qui peut se comprendre. Par contre dans d'autres villes, un choix a été fait d'éviter tout risque de scission par filière en ne précisant pas la lettre de filière. Afin de maintenir cet état de fait, il est souhaitable de ne maintenir officiellement dans le code que la palme sciences et de considérer l'ajout d'une lettre comme facultatif.

Précisions

Toutes les Prépas : chouette à deux faces

Etoiles et foudre : insigne exclusivement réservé aux écoles d'ingénieurs

Filières sportives : coq

Re précisons aussi que la tête de vache indique bien une réussite à la session de rattrapage et non la simple présence à cette session !!!

Par suite de l'ajout d'IUP et Ostéo à l'article 6, nous proposons donc ici des insignes pour ces filières

IUP	« IUP »
Ostéopathie	Squelette

Article 8

1 Poule

Cet insigne rime malheureusement pour beaucoup de personnes avec « salope ». Ainsi il n'est plus possible de décerner cet insigne sans que cela ressemble à une punition. La solution idéale serait un changement des mentalités concernant cet insigne. Pourtant devant la difficulté voire l'impossibilité de cette tâche, nous proposons d'inclure cet insigne au potager personnel.

2 Insignes « sexuels »

Depuis quelques années, les épées fourmillent sur les couvre chefs des faluchards masculins. Comme par hasard, cela concerne très souvent des personnes qui sont en « couple constitué ». Il faut rappeler que à l'origine cet insigne était envisagé comme la bouteille, c'est-à-dire pour un « coup », et n'était pas décerné aux couples fixes. De plus malgré la recrudescence du nombre d'épée, limes et flèches restent extrêmement rares. Devons nous en conclure que tous les faluchards sont des baiseurs exceptionnels ? Ou peut être plus prosaïquement des frimeurs !!!!! Sans essayer de répondre à ces questions, ils nous semble que la disparition de ces insignes dans le potager intime éviterais toute tentation de port « pour la frime ». De plus, rappelons que le non-port de l'épée n'empêche absolument de pratiquer des échanges de sécrétions en congrès !!!

3 Autres

Préciser pour corps de chasse : chasseur ou chasseuse devant l'éternel.

Le singe : quémendeur d'insignes. Cet insigne apparut il y a quelques temps dans certaines villes nous semble très intéressant. Mis et pouvant être enlevé, il sera un avertissement à certains jeunes (ou moins jeunes !!!) et permettra d'éviter que certains aillent ce faire décerner lors de week end des insignes que leur GM leur refuse.

Hache : Acte exceptionnel à ne pas confondre avec vandalisme. Précision importante pour éviter tous débordement ou dérapage.

Lime pour manque de respect à GM : cet insigne n'a aucune existence réelle et n'a jamais été validé dans le code !!! Un GM ne peut gagner le respect de ses faluchards à coup de « punitions » !!! De plus, rappelons que la faluche doit : « *s'enorgueillir toujours de nouvelles richesses* » et qu'un telle insigne est bien loin de cet esprit.

4 Précisions

Tous les insignes doivent être décernés par le GM ou après validation par celui-ci. Effectivement, un insigne décerné lors d'un week end où ni le GM ni le GC ne sont présents doit tout de même être validé par ceux-ci.

De plus, en dehors des insignes décernés pour des faits précis et ponctuels (bouteilles, épée, lime, flèche) tous les autres décrivent un mode de comportement général. Ils doivent donc pouvoir être décernés en fin d'année comme une forme de conclusion à l'année écoulée. Pour cela le GM

peut se réunir avec ses GC ou avec des anciens et évoquer chacun des faluchards pour ensuite organiser une grande fête de remise d'insigne.

A Dijon, il a été proposé de retirer la bouteille de champagne, car certains pensent que cet insigne peut entraîner le faluchard dans l'excès pour pouvoir l'obtenir. Ce sujet est discuté.

Article 10

Seront à valider :

La tortue dorée pour les élus CNOUS

La tortue argentée pour les élus CROUS

L'étoile d'or sur le ruban d'élu pour les VP étudiants d'université

L'étoile argentée sur le ruban d'élu pour les VP étudiants d'UFR ou de CA d'IUT

Article 12 et 16

Ces insignes peuvent poser des problèmes lors de demandes de subventions comme cela a été le cas pour l'organisation du 110 à Reims. Pourtant ces articles sont soit utilisés directement (potager) soit sont « traditionnels » (toutes donzelle, ...). Quoiqu'il en soit, même si on les ôtait du code, n'importe quel syndicaliste voulant nous attaquer la dessus pourrait le faire sans problème. Il est donc à la charge et à l'appréciation de chacun de présenter des versions épurées du code dans de telles situations sachant que la version nationale et officielle restera celle-ci.

Il est rappelé que les faluchards doivent être impérativement couverts pour pouvoir avoir un légume.

De plus le terme « sodomie » est préféré au terme « enculage »

Article 13

Comme on peut s'en douter cet article concernant le Grand Maître a soulevé de très nombreuses réflexions. Il est difficile ici d'apporter un résumé clair. Voici donc simplement quelques réflexions « en vrac »

* le code prévoit l'élection du Grand Maître. Cela n'est quasiment jamais fait. Pourtant un GM élu par ses condisciples aurait nécessairement une légitimité qui devrait éviter bien des problèmes. De plus, une élection pour une durée prédéfinie d'un an permet au bout de cette année de changer de fait le GM ce qui évite de maintenir en place une personne qui ne convient pas ou plus mais autorise aussi une réélection.

* y-a-t'il une ancienneté minimum à respecter pour être intronisé GM (ou GC). Des exemples ont été cités de GM intronisés très peu de temps après leur baptêmes. Nous avons tous été d'accord sur le fait que certains étaient aptes à cette charge d'autres non sans que la considération de l'ancienneté n'intervienne. Finalement l'important est que les faluchards acceptent le GM pour ce qu'il est avec ses qualités et ses défauts au lieu de « ruer dans les brancards » pour des considérations personnelles.

* Le/Les Grands Chambellans sont une possibilité offerte par le code et non une obligation. Cela signifie que la question n'est pas faut-il ou non un grand chamb', mais bien y-a-t'il un besoin ? Le GC sera donc ce que le GM en fera, tâches administratives, commandes, gestion du « calme » pendant les baptêmes, le GC peut avoir un vrai rôle à remplir.

De plus il est proposé, pour éviter la prolifération des croix, qu'elle ne soit pas remplacé après qu'un GM est fait une passation.

Article 17

Il est précisé qu'une personne assistant à un baptême sans faluche, peu être considéré comme impétrant.

CONCLUSION

Tout d'abord il est à signaler que cette réunion tourangelle a été de l'avis de tous une des choses les plus constructives pour la faluche depuis bien longtemps (avis de vieux con : depuis le 106). Nous ne souhaitons pas révolutionner la faluche ou le code en proposant un « nouveau code national » mais simplement réfléchir ensemble, pour valider des états de fait ou faire des propositions constructives. De fait, les personnes qui n'étaient pas à ce WE et qui auraient des remarques constructives à faire seront les bienvenues. Par contre la critique est facile mais n'aura aucun effet de la part des spécialistes de « l'après coup » !!